

Principe

Arbitrage sélectif DL avant finale saison 2025 - 2026

Le comité Languedoc sollicitera le club qui accueille un sélectif de Donnes Libres avant la finale du comité pour la mise à disposition d'un arbitre de club.

Dans le cas où le club propose un arbitre de club alors :

- Celui-ci devra être validé par le responsable de zone.
- Il assurera l'arbitrage avec la supervision d'un arbitre régional ou national présent lors du tournoi qui participera au tournoi.
- Le club fournira le matériel informatique pour la gestion du tournoi (l'arbitre régional en profitera pour le mettre à jour si besoin). Si le club ne possède pas de matériel informatique, c'est l'arbitre supervisant qui le fournira avec un défraiement de 5 €uros (fourniture papier, usure d'encre,...) par séance.
- L'arbitre de club se verra attribué un défraiement de 30 €uros.
- L'arbitre régional ou national lui se verra attribuer un défraiement pour son trajet selon les règles habituelles, sauf s'il officie dans son club.

Dans le cas où le club ne propose pas d'arbitre de club alors l'arbitrage se fera par un arbitre régional ou en co-arbitrage comme classiquement.

NOTA : Si un arbitre de club se propose d'arbitrer un sélectif dans un autre club que le sien qui ne possède pas d'arbitre de club alors si cela est possible le CCR étudiera la proposition en vue de la valider.